

Enquête du CNP de Biologie Médicale sur l'accréditation des laboratoires

Une enquête à destination de l'ensemble des laboratoires des secteurs publics et privés en France, initiée par le CNP de Biologie Médicale (BM) et diffusée par les réseaux professionnels de ses structures constitutives, s'est déroulée entre octobre et décembre 2021.

Le rapport de cette enquête a été publié le 13 juillet 2022 et a accompagné un courrier à destination du Directeur Général du Comité Français d'Accréditation (Cofrac) avec copie au ministre de la Santé et de la Prévention. Le SNBH et le syndicat « Les Biologistes Médicaux », syndicats constitutifs d'APH, ont largement contribué à la réalisation du questionnaire, à sa diffusion et à son analyse.

Cette enquête a recueilli **467** réponses de biologistes médicaux, dont **185** exerçant en CH et **81** en CHU, ce qui représente un échantillon significatif de la profession. **La moitié** des répondants estime que l'accréditation n'a pas amélioré la qualité des soins. L'augmentation des coûts de fonctionnement des laboratoires de biologie médicale (LBM) pour l'accréditation est une évidence. Un peu plus de la moitié des LBM n'ont pas bénéficié de ressources humaines supplémentaires et le temps affecté à l'accréditation s'est fait au détriment des autres tâches des BM (dialogue clinico-biologique, formation continue, expertise médicale, conseil, recherche...).

Malgré les récents changements réglementaires ayant permis une simplification de l'accréditation, **24,4 %** estiment que ce changement n'a pas simplifié la démarche et **7,9 %** estiment même que ces changements ont complexifié la démarche. **83 %** des répondants deman-

dent un allègement supplémentaire. Parmi les thèmes proposés d'allègement, une demande forte concerne les documents référentiels du Cofrac qui ne devraient plus être opposables (**49,7 %**).

63,7 % des répondants pensent que la démarche qualité a été une entrave pendant la crise sanitaire. La grande majorité (**80,7 %**) estime que l'accréditation dans sa forme actuelle n'est pas adaptée à la BM. Plus des trois quarts des sondés sont favorables à la mise en place d'un référentiel de bonne pratique qui devrait remplacer l'accréditation Cofrac.

Les biologistes médicaux rejettent majoritairement l'accréditation dans sa forme actuelle et dans sa gestion par le Cofrac !

Une réponse du Directeur Général du Cofrac proposant une rencontre avec le CNP est arrivée le 13 octobre, soit 3 mois après ! Entre temps le SNBH avait pris rendez-vous auprès des conseillers du ministre de la Santé et de la Prévention et de la 1^{ère} ministre pour aborder ce sujet aigu du découragement des biologistes hospitaliers qui ne font plus leur métier.

*Carole Poupon, Vice-présidente d'APH,
Présidente du SNBH*

